



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 31 octobre 2007

Vos Réf. V/lettre du 23-10-2007

Nos Réf. CM/07-n°96D

Monsieur,

Vous avez adressé à Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, un courrier lui soumettant une proposition de décret qui vise à ouvrir aux apprentis certains droits dont peuvent bénéficier les étudiants, notamment les aides au logement.

Sur le fond du sujet et dans l'état actuel des textes, je ne peux que vous confirmer l'analyse qui vous avait été transmise par les services du Ministère.

Je vous informe par ailleurs que les aides au logement ne sont pas gérées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche mais par le ministère du logement et de la ville. Il convient donc de vous tourner vers eux pour acquérir les informations que vous souhaitez obtenir. Je leur ai d'ailleurs transmis votre courrier.

De plus, les aides au transport relèvent des collectivités locales et je vous incite donc à étudier avec elles les différentes offres qui pourraient être faites aux apprentis.

Enfin, la gestion des apprentis relevant du ministère du travail, de l'action sociale et des solidarités, je me suis permis de leur transmettre votre courrier pour qu'ils puissent étudier la possibilité de donner suite à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Fabrice LARCHE

M. Jean-Marie DUSSEIGNEUR
Pubassistance
6, rue Pernety
75014 PARIS